

# COMpte RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> DECECEMBRE 2025

Le premier décembre mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six novembre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SAINTE FLORENCE, sous la présidence de Madame GREAU Christelle, Maire

Etaient présents : **MM. GREAU Christelle, PELLE Jérôme, DUCEPT Sophie, BOUHINEAU Jean-Loïc, ROMAIN Coralie, CROUE Jean-Paul, RIGAUDEAU Joël, MATSERAKA Fanny, MARTIN Aurélie, GUERRY Jérôme, BOSSARD Anaïs, MASSON Véronique, JAUNET Nicolas, SIONNEAU Maxime, DEVEAU Marjorie.**

Avait remis procuration :

Excusés : **Madame MARTIN Aurélie (pour le point 1), Monsieur PELLE Jérôme (pour les points 1 à 3)**

Secrétaire de séance : **Madame BOSSARD Anaïs**

Assistait également : **Madame SEILLER Perrine, Secrétaire Générale de Mairie**

Nombre de Conseillers Municipaux :

♦ En exercice	15
♦ Présents	15
♦ Votants	15

### ORDRE DU JOUR :

**2025-12-01 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – OFFRE D'ACHAT PORTANT SUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE AD 293**

**2025-12-02 – TRAVAUX REFECTION DU RESEAU EP – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT N°2 POUR LA MOE  
SUR LE MARCHE DE TRAVAUX DE BASE**

**2025-12-03 – FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION MFR CHANTONNAY**

**2025-12-04 – COMMUNAUTE DE COMMUNES – MODIFICATION DES STATUTS**

**2025-12-05 – VENDEE EAU – PRESENTATION RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE –  
ANNEE 2024**

**QUESTIONS DIVERSES**

**2025-12-01 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – OFFRE D’ACHAT PORTANT SUR L’ACQUISITION DE LA PARCELLE AD 293**

**VU** la délibération n° 2024-05-01 en date du 13 mai 2024, portant définition d'un projet d'intérêt public portant sur l'acquisition de la parcelle AD 52, propriété de Vendée Logement ESH ;

**VU** l'estimation réalisée par le Pôle d'Évaluation Domaniale, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025, sur saisine de la Commune de Sainte Florence en date du 21 novembre 2025 ;

**VU** l'estimation réalisée par IAD France, en date du 23 mai 2024, sur demande de la Commune de Sainte Florence en date du 15 mai 2024 ;

**VU** la délibération n° 2024-06-01 en date du 3 juin 2024, portant formulation d'une offre d'achat de 360 000,00 € pour l'acquisition de l'intégralité de la parcelle AD 52, propriété de Vendée Logement ESH ;

**VU** la délibération n° 2024-10-05 en date du 7 octobre 2024, portant sur la formulation d'une offre d'achat de 190 000 € pour l'acquisition de deux logements situés sur la parcelle AD 52p, propriété de Vendée Logement ESH ;

**Considérant** l'acquisition des logements 7 et 11 rue du Foyer Rural ;

Madame le Maire rappelle que le projet d'acquisition foncière permettrait l'implantation d'un bâtiment communal multi-usages.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les estimations réalisées par le Pôle d'Évaluation Domaniale (Service des Domaines) et par un agent immobilier indépendant, concernant la valeur de l'ensemble immobilier comprenant les deux locatifs sis au 5 et 9 Rue du Foyer Rural. Sachant que Vendée Logement ESH a fixé le prix de vente d'un seul logement à 102 510,00 €.

La question posée au Conseil Municipal est la suivante : à quel prix souhaitez-vous acquérir le logement actuellement proposé à la vente, compte tenu d'éventuels travaux nécessaires à la bonne réalisation du projet précédemment décrit (démolition, désamiantage) ?

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal de formuler un avis sur la suite donnée à cette estimation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, formule une offre d'achat hors frais de Notaire, à hauteur de 80 000,00 € pour le logement actuellement proposé à la vente et sis sur la parcelle AD 293.**

**2025-12-02 – TRAVAUX REFECTION DU RESEAU EP – AUTORISATION DE SIGNATURE D’UN AVENANT N°2 POUR LA MOE SUR LE MARCHE DE TRAVAUX DE BASE**

Arrivée de Madame MARTIN Aurélie à 19h10

Monsieur BOUHINEAU Loïc, 3ème Adjoint au Maire en charge de la voirie / cadre de vie, fait part au Conseil Municipal de l'état de reprise du marché de travaux de réfection du réseau EP, au titre des marchés signés par Essarts en Bocage, avant défusion.

Compte tenu de ces éléments, il convient de conclure comme suit, un avenant pour la MOE :

Détails des prestations	Nouvelle répartition contrat par maître d'ouvrage			
	Les Essarts en Bocage	L'Oie	Ste Florence	Total
AVP	8 673,77 €			8 673,77 €
PRO	7 968,72 €			7 968,72 €
ACT	7 870,34 €			7 870,34 €
VISA	602,08 €	103,35 €	1 301,51 €	2 006,94 €
DET	4 384,02 €	4 730,14 €	20 112,67 €	29 226,83 €
AOR		615,89 €	2 212,51 €	2 828,40 €
<b>TOTAL GENERAL €HT</b>	<b>29 498,93 €</b>	<b>5 449,38 €</b>	<b>23 626,69 €</b>	<b>58 575,00 €</b>
<b>TVA 20 %</b>	<b>5 899,79 €</b>	<b>1 089,88 €</b>	<b>4 725,34 €</b>	<b>11 715,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL €TTC</b>	<b>35 398,72 €</b>	<b>6 539,26 €</b>	<b>28 352,03 €</b>	<b>70 290,00 €</b>

Demande avenant suite modifications du PRO - ACT et augmentation enveloppe travaux

Détails des prestations	Nouvelle répartition contrat par maître d'ouvrage			
	Les Essarts en Bocage	L'Oie	Ste Florence	Total
AVP				- €
PRO			5 578,10 €	5 578,10 €
ACT			5 509,24 €	5 509,24 €
VISA			525,14 €	525,14 €
DET			7 647,49 €	7 647,49 €
AOR			740,08 €	740,08 €
<b>TOTAL GENERAL €HT</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>20 000,05 €</b>	<b>20 000,05 €</b>
<b>TVA 20 %</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>4 000,01 €</b>	<b>4 000,01 €</b>
<b>TOTAL GENERAL €TTTC</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>24 000,06 €</b>	<b>24 000,06 €</b>

Actualisation commande

Détails des prestations	Nouvelle répartition contrat par maître d'ouvrage			
	Les Essarts en Bocage	L'Oie	Ste Florence	Total
AVP	8 673,77 €	- €	- €	8 673,77 €
PRO	7 968,72 €	- €	<b>5 578,10 €</b>	13 546,82 €
ACT	7 870,34 €	- €	<b>5 509,24 €</b>	13 379,58 €
VISA	602,08 €	103,35 €	<b>1 826,65 €</b>	2 532,08 €
DET	4 384,02 €	4 730,14 €	<b>27 760,16 €</b>	36 874,32 €
AOR	- €	615,89 €	<b>2 952,59 €</b>	3 568,48 €
<b>TOTAL GENERAL €HT</b>	<b>29 498,93 €</b>	<b>5 449,38 €</b>	<b>43 626,74 €</b>	<b>78 575,05 €</b>
<b>TVA 20 %</b>	<b>5 899,79 €</b>	<b>1 089,88 €</b>	<b>8 725,35 €</b>	<b>15 715,01 €</b>
<b>TOTAL GENERAL €TTTC</b>	<b>35 398,72 €</b>	<b>6 539,26 €</b>	<b>52 352,08 €</b>	<b>94 290,06 €</b>

Le montant de cet avenant ne dépassant pas le seuil des 5 %, il n'est donc pas nécessaire d'avoir l'avis de la commission d'appel d'offre.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :**

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n°2 pour la MOE du marché de travaux de base de réfection du réseau EP.

**2025-12-03 – FINANCES BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE DE SAINTE FLORENCE »**

**DEMANDE DE SUBVENTION MFR CHANTONNAY**

Madame le Maire expose que la commune est invitée par la Maison Familiale Rurale de Chantonnay à l'accompagner dans le cadre du financement de son activité de formation professionnelle au service du monde rural et du milieu local, par la voie de l'alternance.

En effet, un élève florentin bénéficiant de cette formation, la commune est sollicitée pour le versement d'une subvention pour l'année 2025/2026.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :**

**REFUSE** d'attribuer une subvention de fonctionnement à la Maison Familiale Rurale de Chantonnay

**REFUSE** d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'ensemble des établissements scolaires professionnels hors commune.

**2025-12-04 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS – MODIFICATION DES STATUTS**

Arrivée de Monsieur PELLE Jérôme à 19h20

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BICB-869 en date du 16 septembre 2024, portant modification des statuts de la communauté de communes.

Vu la délibération n° 271-25 en date du 6 novembre 2025 approuvant le projet de modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts.

Considérant que cette modification vise principalement à modifier la compétence « petite enfance et jeunesse » qui comprend les points suivants :

- Etude sur les actions en faveur de la petite enfance et de la jeunesse,
- Participation, soutien financier à des actions en faveur de petite enfance et la jeunesse qui concernent au moins 40 % des communes,
- Création, gestion, aménagement d'un relais petite enfance,
- Etude, création, aménagement, gestion de structures d'accueil de la petite enfance (0-6 ans) à l'exclusion de la crèche implantée à Essarts en Bocage.

Considérant que les élus de la commune d'Essarts en Bocage et de la communauté de communes ont souhaité procéder au transfert de compétence de la crèche Golly Rêve à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 afin de mettre en cohérence la politique petite enfance sur le territoire, d'améliorer sa lisibilité pour l'usager et de renforcer l'accès au service public de la petite enfance.

Considérant qu'en application du projet social de territoire, il est proposé d'ajouter la parentalité dans les actions pouvant être mises en œuvre ou soutenues par la communauté de communes, dès lors qu'elles concernent au moins 40% des communes, ainsi que l'étude, la création et la gestion de services en faveur de la parentalité (ex : LAEP).

Considérant qu'en application de la [Loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi](#) qui a introduit la notion d'autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant, la communauté de communes, compétente en matière de « petite enfance », se doit de répondre aux différentes obligations introduites par cette loi.

Considérant qu'il est proposé la rédaction suivante pour la compétence « petite enfance, parentalité et jeunesse » :

- Etude sur les actions en faveur de la petite enfance et de la jeunesse,
- Recensement des besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que des modes d'accueil disponibles sur le territoire, étude et planification de l'offre d'accueil du jeune enfant
- Participation, soutien financier à des actions en faveur de petite enfance, de la parentalité et la jeunesse qui concernent au moins 40 % des communes,
- Création, gestion, aménagement d'un relais petite enfance,
- Etude, création, aménagement, gestion de structures d'accueil de la petite enfance (0-6 ans)
- Etude, création et gestion de services en faveur de la parentalité,

Considérant que deux autres ajustements doivent être apportés, à savoir :

- Sur la compétence « tourisme » : suppression du camping de l'Oiselière car son exploitant ayant levé l'option d'achat du crédit-bail, rectification de l'appellation du camping situé à Essarts en Bocage : « camping le Petit Bocage » ;
- En matière de politique touristique exercée à l'échelle du pays du bocage vendéen, il convient de supprimer la marque Vendée Vallée qui doit être remplacée par l'appellation « Vendée Bocage ».

Agissant conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L.5214-1 et suivants et L.5211-6 alinéa 1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.5211-17 et L5211-20 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2024 portant modification des statuts de la communauté de communes

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :**

**ADOPE** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes joints à la présente délibération ;

**SOUMET** aux conseils municipaux des communes membres l'approbation des nouveaux statuts selon les procédures de droit commun prévues aux articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du CGCT ;

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.

## **2025-12-05 – VENDEE EAU – PRESENTATION RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE –**

### **ANNEE 2024**

La commune de Ste Florence a délégué sa compétence « eau potable » au Syndicat Vendée Eau.

Conformément aux articles L.1254-3 et L.1524-5 du CGCT, les collectivités actionnaires doivent délibérer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an, par leurs représentants au conseil d'administration.

Ce rapport a été transmis au titre de l'année 2024 et est annexé à la présente délibération.

Il convient donc de se prononcer sur son contenu.

**VU** le CGCT et notamment ses article L.1524-3, L1524-5 et L2121-29

**Considérant** la nécessité de se prononcer sur le rapport d'activité 2024 du service public de l'eau potable

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :**

**PREND ACTE** du rapport d'activité du service public de l'eau potable pour l'année 2024, du Syndicat Vendée Eau

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **RESULTATS ENQUETE JEUNESSE**  
Madame DUCEPT Sophie présente les résultats de l'enquête réalisée auprès des jeunes de 12 à 17 ans.  
Une infographie de ces résultats va être préparée par la Communauté de communes et présentée lors des vœux.
- **REPAS ELUS/AGENTS**  
Un repas entre les élus et les agents communaux est organisé le vendredi 19 décembre à 19h00 à la Salle Le Vallon.
- **VISITE DU SITE DES LOMBARDIERES**  
Les Carrières Mousset proposent une visite du site des Lombardières aux élus le jeudi 29 janvier 2026 à 17h00.
- **REPAS DES AINES**  
Le repas des ainés est organisé le jeudi 19 février 2026 avec la Commune de l'Oie. Les personnes de plus de 70 ans y sont conviés. Le Fl'oyer participe au service.
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ST FULGENT-LES ESSARTS**  
Il est donné bilan des points abordés en commissions intercommunales depuis le 3 novembre 2025.
- **REUNIONS & COMMISSIONS MUNICIPALES**  
Réunion d'Adjoints : la prochaine réunion est fixée au lundi 8 décembre 2025 à 19h00 en Mairie.  
CCAS & Commission Affaires Sociales : la prochaine réunion est fixée au mardi 9 décembre 2025 à 18h30 en Mairie.  
Conseil Communautaire : la prochaine réunion est fixée au jeudi 18 décembre 2025 à 18h45 à la Communauté de Communes.

**LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 30**

**PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 5 JANVIER 2026 A 19H00**

Madame GREAU Christelle  
Maire  
Présidente de Séance

Madame BOSSARD Anaïs  
Conseillère Municipale  
Secrétaire de Séance